CHARTE GRAPHIQUE

2018

Peypin

Une image est forte.
Une image est connue.
Une image est respectée
parce qu'elle est cohérente.

SOMMAIRE

UNE NOUVELLE IDENTITE GRAPHIQUE 4

OBJET DE LA CHARTE 5

POUR UNE MEILLEURE IDENTITE ET VISIBILITE 6

UTILISATION DES ELEMENTS DE LA CHARTE 7

LE LOGO 8

PAPETERIE 10

PAPETERIE 11

PAPETERIE 12

COURRIEL 13

REGLES D'USAGE 14

SIGNALETIQUE 16

DECLINAISONS PARTICULIERES 17

INTERDICTIONS 18

TYPOGRAPHIE DU LOGO 23

UNE NOUVELLE IDENTITE GRAPHIQUE

La qualité de la résolution de l'ancien blason n'était plus à la hauteur des nouveaux outils de communication de la commune. C'est pourquoi la Mairie de Peypin a entrepris de faire redessiner le blason.

Ce projet a permis de revoir l'identité graphique de Peypin pour améliorer et uniformiser sa communication, tout en la rendant plus performante.

Avec la volonté d'avoir un blason ancré dans le passé et tourné vers l'avenir, sa nouvelle image est une évolution de l'ancien blason empreinte à la fois de traditions et de modernité.

Pas de rupture mais une évolution du logo vers plus de dynamisme. Plus sobre, plus doux, avec un design épuré, le nouveau logo de Peypin a réussi le pari d'allier tradition et modernité, légèreté et rigueur institutionnelle. Sous des airs de simplicité – il gagne ainsi en lisibilité – le nouveau logo de la commune est chargé de sens et reflète tous les changements de ce territoire sans oublier pour autant l'histoire, d'où nous venons, ainsi que les hommes et femmes qui ont permis à Peypin d'être ce qu'elle est actuellement.

Baseline « Peypin » : une écriture fine, douce mais qui s'affirme, rappelant le caractère institutionnel. Elle représente la modernité, la rigueur, le design avec des lignes épurées.

OBJET DE LA CHARTE

La charte graphique est un document qui comprend les différents éléments graphiques d'une entreprise ou d'une institution, comme les logos, les couleurs, les polices, les typographies, etc., afin qu'il y ait une cohérence et une homogénéité avec tous les supports de communication visuelle.

Ce document présente donc les éléments qui composent la charte graphique de Peypin. Il a pour objectif de créer une unité entre tous les supports de communication.

C'est aussi un outil qui permet de mettre en valeur les actions de la municipalité au quotidien auprès des administrés afin de leur donner des moyens d'identifier simplement et rapidement l'émetteur du message : Peypin.

POUR UNE MEILLEURE IDENTITE ET VISIBILITE

Les objectifs de cette nouvelle charte graphique et de communication peuvent être résumés ainsi :

- exprimer grâce à un style graphique propre, les valeurs et les ambitions de la nouvelle politique de la commune de Peypin ;
- donner plus de cohérence à la communication de la ville ;
- contribuer à une communication immédiatement lisible et mémorisable ;
- marquer le signe du renouveau, mettre en valeur une image sereine, contemporaine, moderne, jeune et dynamique.

UTILISATION DES ELEMENTS DE LA CHARTE

Ce document présente les éléments qui composent la charte graphique de Peypin.

L'application de ces règles permet d'avoir des supports de communication harmonieux et cohérents dont l'objet est d'asseoir la notoriété de la ville.

L'ensemble de ces éléments de règles graphiques et typographiques doit être utilisé et respecté par tous les services de la ville.

Ce document est susceptible d'évoluer que ce soit dans le fond comme dans la forme car une identité se construit dans le temps et celle-ci évolue souvent rapidement.

Merci de vous renseigner auprès du service de communication pour avoir la dernière version à jour.

LE LOGO

Le logo de Peypin se décline en deux versions, une en couleur et une autre en noir et blanc.

Version couleur

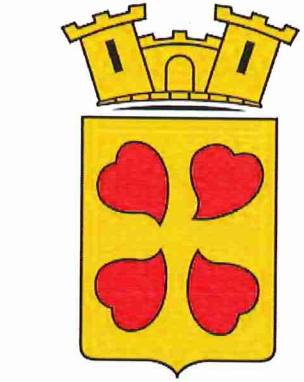

Peypin

Couleurs : Couleurs séparés RVB, CMJN

R 253 / V 204 / B 0
CMJN : 0,19,100,1

R 226 / V 4 / B 19
CMJN : 0, 98, 92, 11

R 28 / V 28 / B 27
CMJN : 0, 0, 4, 89

Version à utiliser lorsque le support de communication sur lequel il est apposé est imprimé en couleur.

NE PAS L'INSERER SUR UN DOCUMENT EN N&B, UTILISER LA VERSION MONOCHROME

Version monochrome

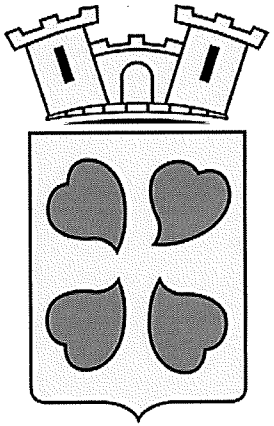

Peypin

Couleurs : Couleurs séparés RVB, CMJN

R 217 / V 217 / B 216
CMJN : 0, 0, 0, 15

R 134 / V 134 / B 134
CMJN : 0, 0, 0, 47

R 28 / V 28 / B 27
CMJN : 0, 0, 4, 89

Version à utiliser lorsque le support de communication sur lequel il est apposé ou photocopié en noir et blanc ou en monochrome.

PAPETERIE

Papier à entête

Un modèle de papier à entête sera mis à disposition pour chaque service.

Ce modèle word est composé :

- d'un entête, avec le logo et la date du jour (mise à jour automatiquement),

Peypin, le 13 novembre 2018,

- et d'un pied de page composé de l'adresse de la mairie, du numéro de téléphone ainsi que l'adresse mail du service émetteur du courrier et du site internet de la commune.

Rue de la République - 13124 Peypin 04 42 82 55 70 communication@peypin.fr www.peypin.fr

PAPETERIE

Le cadre comportant les coordonnés du destinataire (contact et adresse) est positionné pour une visibilité dans une enveloppe à fenêtre DL

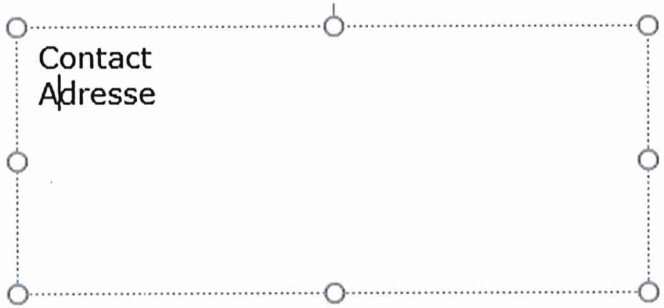

La référence comprend le nom du service ainsi que le nom de la personne en charge du courrier

Direction « Nom du service »
Affaire suivie par
« Prénom, NOM »
Objet : XXXXXX

Tous les documents émanant de la mairie doivent être rédigés en Verdana, taille 11

PAPETERIE

Carte de visite

Format 85 X 55mm

Pour toute demande de cartes de visite, contactez le service communication.

COURRIEL

Signature

La signature du courriel destiné aux à l'externe a été intégrée dans la charte graphique car il est comme une carte de visite et doit être lisible, clair, précis et homogène.

Comme pour les courriers, la police de caractère à utiliser est le Verdana 11 de couleur noire sur fond blanc.

« Prénom Nom »
« Nom du service »
Mairie de Peypin
Rue de la République – 13124 Peypin

04 42 00 00 00
mail@peypin.fr
peypin.fr

Avant d'imprimer ce message, pensez à son impact sur l'environnement

REGLES D'USAGE

Il doit être apposé **usuellement** en bas des supports soit en couleur soit en nuance de gris (version monochrome) et sur un fond blanc.

Le logo ne doit **en aucun cas** être modifié, si ce n'est par la mairie. Afin de respecter les règles de lisibilité maximale et de constance dans l'image présentée, il vous est demandé d'éviter les utilisations incorrectes, des couleurs ou de la zone d'exclusion.

Outre les quelques exemples (non-exhaustifs) présentés ci-dessous, vous devrez veiller à ne pas proposer des adaptations par modification, italisation, utilisation de dégradés, mise en relief, changement de typographie, modification de proportion, etc.

Le logo devra être utilisé dans son intégralité, sans jamais être dissocié de sa Baseline «Peypin».

En cas de doute, veuillez contacter le service communication de la mairie qui saura vous conseiller.

SIGNALETIQUE

Signalétique interne

En cours de réalisation ...

Signalétique externe

Exemples :

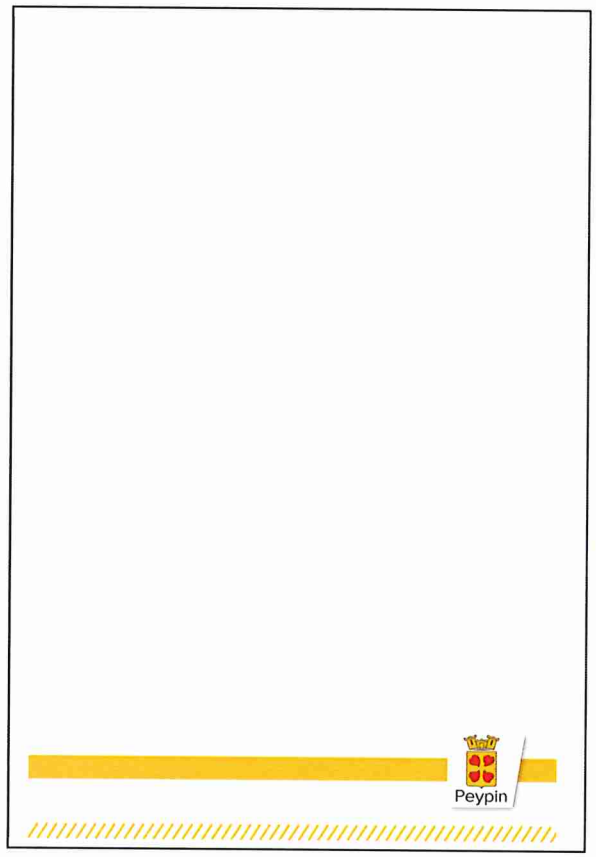

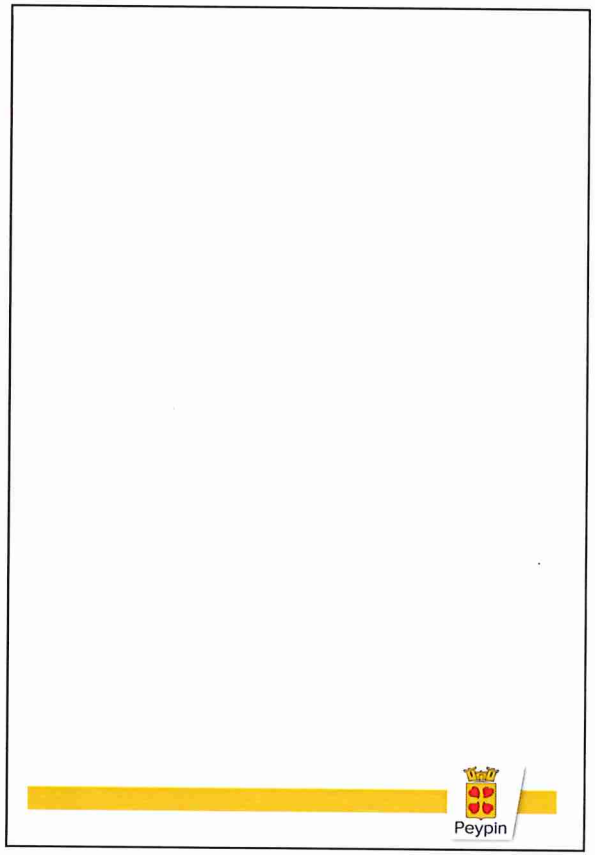

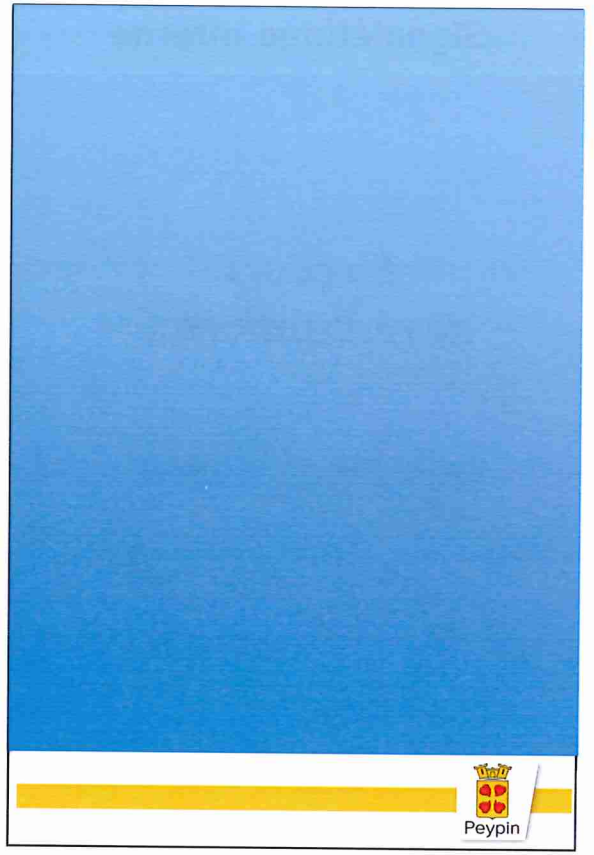

DECLINAISONS PARTICULIERES

Panneaux de travaux

En cours de réalisation ...

Lettre d'information riverains

En cours de réalisation ...

INTERDICTIONS

Format minimum d'utilisation du logo :
Afin de préserver une bonne lisibilité du logo, il est interdit de l'utiliser dans une largeur inférieure à 1cm pour un format A4. Veillez à respecter la proportionnalité.

Interdits :
Les exemples, ci-après, montrent d'éventuelles utilisations fautives du logo. D'une manière générale, il est interdit de modifier le dessin et les couleurs de l'ensemble du logo.

Quelques exemples d'interdits :

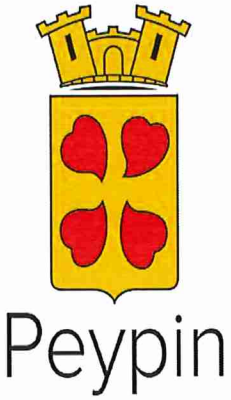

Ne pas étirer ou modifier les proportions,

Ne pas modifier ou inverser les couleurs,

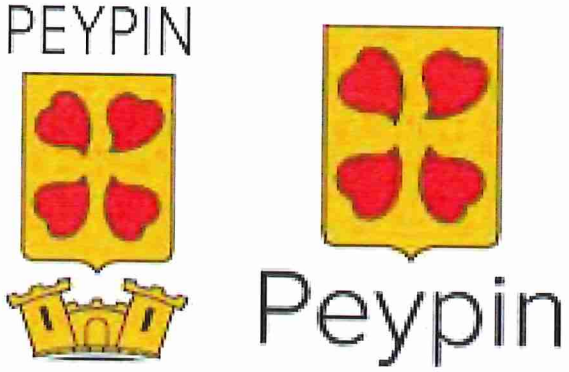

Ne pas modifier la disposition ou supprimer certains éléments,

Ne pas ajouter des éléments ou du texte,

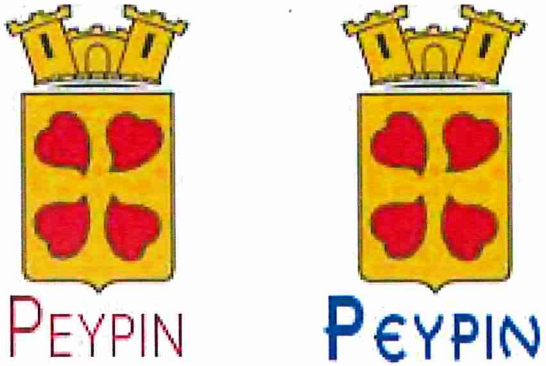

Ne pas changer la couleur, le sens ou la police du mot « Peypin »

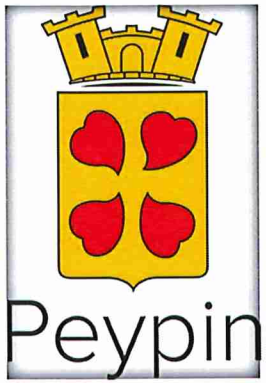

Ne pas utiliser de mise en relief,

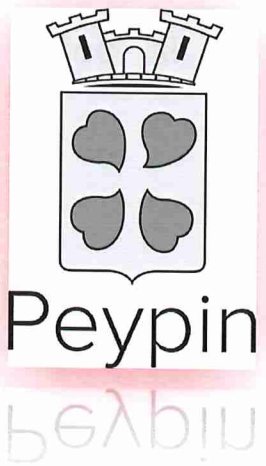

Ne pas utiliser d'effets (ombre, dégradé, miroir),

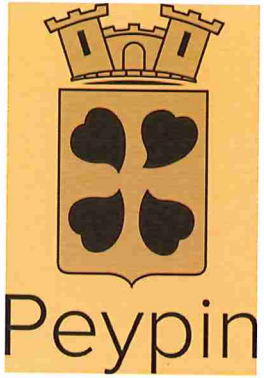

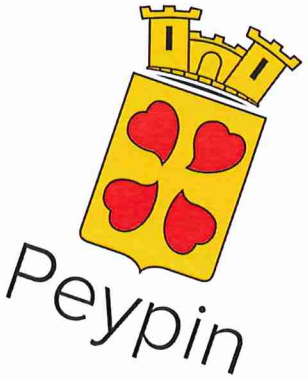

Ne pas mettre le logo dans un cadre de couleur ou l'incliner

TYPOGRAPHIE DU LOGO

Le mot « Peypin » dans le logo a été dessiné à partir d'une base typographique. Pour une identité visuelle forte et plus de dynamisme graphique, la typographie a été retravaillée, il conviendra donc d'utiliser le logo dans sa version initiale, sans essayer de la reproduire à l'identique.

Veillez à envoyer chaque nouveau document ou support visuel à la mairie.

Par courrier :
Service communication
Hôtel de ville
Rue de la République – 13124 PEYPIN

Ou par mail :
communication@peypin.fr

L'utilisation du logo sans autorisation est interdite.

La commune de Peypin peut prétendre, sans passer par un dépôt de marque, à la protection de son logo par le biais du droit d'auteur, en application de l'article L111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute exploitation du logo, sans autorisation expose le contrevenant aux sanctions applicables en matière de contrefaçon.

En cas de doute ou de question, contacter le service communication :

SERVICE COMMUNICATION

Hôtel de Ville
Avenue de la république
Tél. : 04 42 82 55 70
communication@peypin.fr

Peypin